



23 juillet 2018

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

## PROCÈS-VERBAL 23 juillet 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, lundi le 23 juillet 2018, à 17h30.

<b>Présents :</b>	Le maire :	François Gauthier
	Les conseillères :	Carol-Sue Ash Myriam Cabana
	Les conseillers :	Daniel Bock Tommy Desjardins Jean-Paul Rouleau
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Chloé Gagnon
<b>Absent :</b>	La conseillère	Monique Côté

### 1. Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 17h32 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Chloé Gagnon, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### 2. Lecture de l'avis de convocation

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, le maire et le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présent à l'ouverture de la présente séance.

En vertu des articles 960.1 et 961 du Code municipal du Québec, le conseil atteste que les crédits et les fonds budgétaires sont disponibles pour garantir les dépenses projetées dans chacun des points stipulés à l'ordre du jour dans l'avis public de convocation pour la présente séance.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

#### 2018-07#29

Il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adoptée tel que présenté.

### 4. Affichage du poste d'inspecteur

#### 2018-07#30

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Hotte a remis sa démission en date du 23 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE madame Anabelle Drew assurait l'intérim pendant l'absence de Mme Hotte, et que le poste est désormais vacant depuis le 11 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu d'autoriser Chloé Gagnon, directrice générale, à afficher le poste d'inspecteur en bâtiment pour une période de 2 semaines en vue de trouver une personne compétente pour remplir les fonctions.

Adoptée à l'unanimité.

**5. Embauche d'un étudiant journalier****2018-07#31**

CONSIDÉRANT QU'une demande pour obtenir une subvention pour embaucher deux étudiants a été faite auprès d'Emploi et Développement social Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été approuvée pour une période de dix semaines à un taux horaire de 11,50\$ de la part de la municipalité, dont 6,00\$ seront subventionnés par le programme;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un seul candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'entériner l'embauche de Sébastien Ethier-Durocher choisis dans le cadre du programme et ce, pour des travaux journaliers durant l'été 2018 au salaire de 12,00\$ de l'heure débutant dimanche le 22 juillet 2018 et se terminant le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**6. Achat de lames pour la niveleuse****2018-07#32**

CONSIDÉRANT QUE l'achat de lames pour la niveleuse s'avère nécessaire vu leurs états d'usure avancés;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de DRL-Beaudoin au montant de 1 111,58\$ pour l'achat de 4 lames et les accessoires nécessaires pour l'installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu de procéder à l'achat des lames pour la niveleuse selon la soumission reçue de DRL-Beaudoin pour un montant de 1 111,58\$ incluant les taxes applicables pour 4 lames et les accessoires nécessaires à l'installation de ces lames.

Adoptée à l'unanimité.

**7. Achat d'un turbo pour le camion****2018-07#33**

CONSIDÉRANT QUE le turbo du camion à poubelle nécessite d'être changés;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, une de la part de Carle Ford au montant de 4 384,78\$ excluant les taxes applicables et la main d'œuvre et une de la part de Christian Leclair pour un montant total de 5 913,03\$ excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'autoriser l'achat du turbo pour le camion à poubelle selon les modalités de la soumission soumise par Christian Leclair pour un montant de 5 913,03\$.

Adoptée à l'unanimité.

**8. Autorisation d'utiliser le stationnement****2018-07#34**

CONSIDÉRANT QUE Martin Valade a fait une demande auprès de la Municipalité pour se servir du terrain situé au 219 rue Notre-Dame comme stationnement dans le cadre de son événement se tenant du 10 au 12 août prochain;

CONSIDÉRANT QU'une attestation d'assurance responsabilité civile de 2 000 000\$ devra être fournie à la Municipalité nommant celle-ci à titre d'assuré additionnel sur la police en cas de sinistre sur le terrain lui appartenant;





23 juillet 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu d'autoriser Martin Valade à utiliser le terrain de la Municipalité situé au 219 rue Notre-Dame comme stationnement dans le cadre de son événement se tenant du 10 au 12 août prochain sur preuve de la réception de l'attestation d'assurance responsabilité nommant la Municipalité assuré additionnel en cas de sinistre sur ce terrain.

Adoptée à l'unanimité.

**Monsieur le conseiller Daniel Bock se retire pour la prochaine discussion.**

**9. Remise en état des lieux après les travaux**

**2018-07#35**

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été autorisés par la résolution numéro 2014-02#07 pour passer un tuyau dans le fossé de la rue St-Pierre;

CONSIDÉRANT QU'une lettre a été envoyée aux membres du conseil suivant ces travaux et que des interrogations sur la remise en état des lieux après les travaux étaient soulevés dans ladite demande;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été effectués sous la supervision du directeur des travaux publics en poste lors de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu de répondre à la lettre de la citoyenne adressée au conseil municipal suivant les travaux autorisée par la résolution numéro 2014-02#07 ayant eu lieu sur la rue St-Pierre en mai 2014.

Adoptée à l'unanimité.

**Monsieur le conseiller Daniel Bock reprend son siège.**

**10. Traçage des lignes dans le stationnement**

**2018-07#36**

CONSIDÉRANT QUE les lignes du stationnement de l'hôtel de ville et de la caserne de pompiers ne sont plus apparentes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les refaire pour assurer la sécurité des citoyens et éviter la confusion lors d'événements tenus sur les terrains municipaux;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Proligne au montant de 580,00\$ pour le traçage des lignes à l'hôtel de ville, ainsi qu'à la caserne de pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu de procéder au traçage des lignes dans le stationnement de l'hôtel de ville, ainsi qu'à la caserne de pompiers pour un montant de 580,00\$ excluant les taxes applicables suivant la soumission de Proligne.

Adoptée à l'unanimité.

**11. Achat de balises pour la traverse piétonnière**

**2018-07#37**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens se sont plaints de la vitesse élevée des véhicules circulant sur la rue principale;

CONSIDÉRANT QU'une balise pour traverse piétonnière était installée par le passé au centre de la traverse, mais qu'elle nécessite d'être remplacée vu son état d'usure avancée;

CONSIDÉRANT la soumission reçu de la compagnie Dévelotech à un prix de 364,95\$ pour une nouvelle palette pour la balise de la traverse piétonnière et deux balises cyclo-zone à installé sur la ligne blanche dans le but de réduire significativement la vitesse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu d'autoriser l'achat d'une nouvelle palette pour la balise Ped-zone, ainsi



N° de résolution  
ou annotation

23 juillet 2018

que deux balises cyclo-zone pour un montant de 364,95\$ excluant les taxes applicables auprès de la compagnie Dévelotech pour contribuer à la réduction de la vitesse sur la rue principale de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**Monsieur le conseiller Tommy Desjardins se retire pour la prochaine discussion.**

**12. Interdiction de cultiver dans la zone blanche**

**2018-07#38**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 206 de la Municipalité indiquant les usages autorisés dans les zones du territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture ne fait pas partie des usages autorisés dans ledit règlement dans les zones situées dans le périmètre urbain de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il a été constatée que des terres situées en zone blanche ont été cultivées et ce, malgré l'interdiction de la Municipalité à cet effet et contrevenant directement à son règlement numéro 206;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu d'autoriser Chloé Gagnon, directrice générale, à envoyer une lettre au nom de la Municipalité demandant aux citoyens ayant cultivé dans la zone blanche de cesser immédiatement cette pratique qui contrevient directement aux usages autorisés de la zone blanche se trouvant dans le règlement numéro 206 de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**Monsieur le conseiller Tommy Desjardins reprend son siège.**

**13. Période de questions sur les sujets de la séance**

**14. Levée de l'assemblée**

**2018-07#39**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que la présente séance soit levée à 17h59.

Adoptée à l'unanimité.

Me Chloé Gagnon,  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

François Gauthier,  
Maire